ACADÉMIE
DE BORDEAUX
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Direction des Examens et Concours**
DEC7 – Bureau du DNB
ce.dnb@ac-bordeaux.fr

# DNB 2021

## NOTE A L'ATTENTION DES CANDIDATS INSCRITS EN CATEGORIE INDIVIDUELLE

*Document à lire attentivement et à conserver jusqu'à la fin des épreuves*

## I – INSCRIPTION

*La procédure et la période d'inscription* sont fixées comme suit :

**du lundi 23 novembre 2020 au matin au vendredi 04 décembre 2020 à 18h00**

via le lien internet

https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat

*(Attention : respecter les lettres minuscules)*

Durant cette période, vous pourrez vous inscrire et modifier votre inscription si besoin.

→ **Modalités d'inscription** (cf fiche de procédure d'inscription)

Etape 1 : Créer mon compte puis compléter le formulaire et enregistrer. Vous devrez ensuite activer le compte.
Etape 2 : Se connecter et s'inscrire : choisir EXAMEN puis DIPLOME NATIONAL DU BREVET, année 2021 et ACADEMIE DE BORDEAUX et compléter le formulaire de chaque onglet (identification - infos candidature - qualification présentée – épreuves- récapitulatif) et **enregistrer.**

→ **Fin de saisie**

En fin de saisie, un **numéro de candidat** vous sera attribué. **La candidature n'est enregistrée que lorsque ce numéro apparaît à l'écran**. Ce numéro est à conserver, il permet de consulter et éventuellement, de modifier la candidature avant la fermeture du service.
L'application vous permet, avant de « QUITTER », d'éditer votre confirmation d'inscription, document officiel d'inscription à l'examen, que vous devrez vérifier et signer (ainsi que le représentant légal si le candidat est mineur). **Il vous appartient d'en conserver un exemplaire.**

## II – CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Dès votre confirmation d'inscription signée, il vous appartient de transmettre, en recommandé simple, les pièces justificatives suivantes **au plus tard le vendredi 11 décembre 2020** au Rectorat de BORDEAUX-DEC7-DNB (5 rue Joseph de Carayon-Latour – CS 81499 – 33060 BORDEAUX Cedex) :

- la photocopie d'un document justifiant de l'identité du candidat (carte d'identité, livret de famille, passeport, extrait d'acte de naissance) ;
- pour les candidats suivant leur scolarité à domicile => photocopie du document de la DSDEN attestant de l'instruction dans la famille ;
- pour les candidats suivant une formation avec le CNED => photocopie du certificat de scolarité.

L'ensemble des pièces sera agrafé à l'original de la confirmation d'inscription.

**TOUTE CONFIRMATION NON RETOURNEE AVANT LA DATE INDIQUEE CI-DESSUS ENTRAINERA L'ANNULATION DE LA CANDIDATURE, QUEL QUE SOIT LE MOTIF.**

## III – CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

La procédure et les formulaires de demande d'aménagement aux examens pour les candidats présentant un handicap, ainsi que pour les candidats présentant une limitation temporaire d'activité, sont à télécharger sur le site internet du rectorat de Bordeaux à la rubrique « Examens et Concours – Infos pratiques ».

**Lors de l'inscription, il convient de saisir « Oui » à la rubrique « Handicap » pour tous les candidats qui ont fait une demande d'aménagement d'épreuves**.

Je vous rappelle que les demandes d'aménagement d'épreuves doivent être établies dès la rentrée scolaire, puis **transmises pour le 04 décembre 2020 au plus tard** et envoyées par vos soins dans les meilleurs délais aux médecins désignés.

**ANNEXE**

**DESCRIPTIF DES EPREUVES**

* **Candidats individuels** – L'examen comporte cinq épreuves obligatoires :

- une **épreuve écrite** qui porte sur le programme de **français** => 100 points
- une **épreuve écrite** qui porte sur le programme de **mathématiques =>**100 points
- une **épreuve écrite** qui porte sur les programmes d'**histoire-géographie-enseignement moral et civique** => 50 points
- une **épreuve écrite** qui porte sur les programmes de **physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie** (ou leurs équivalents pour la série professionnelle) => 50 points
- une **épreuve écrite** qui porte sur le programme de la **langue vivante étrangère** choisie par le candidat lors de l'inscription => 100 points

L'ensemble des épreuves du DNB est noté sur **400 points**.

* **Centre National d'Enseignement à Distance (CNED)**

- Les élèves scolarisés au CNED en **classe de troisième** présentant le DNB suivent les modalités qui s'appliquent aux **candidats scolaires**.
- Les candidats non scolarisés dans un établissement et suivant **seulement une préparation au DNB** sont soumis aux modalités qui s'appliquent à tous les **candidats individuels**.